



TARIFS 2024/2025



Mairie annexe Le Castelrose
 Service Enfance / Affaires Scolaires :
 Castelrose - 1 Av de Paris
 t : 01.34.08.19.27 ou 19.09
 @ : s.enfance@ville-isle-adam.fr

Tranche tarifaire	QF CNAF *	Accueil de loisirs															
		Restauration scolaire (1)		Accueil		Etude Surveillée (16h30/18h00)	Post-Etude (18h00/19h00)	Mercredi ⁽³⁾ Accueils entre 07h00-19h00 ou 07h00-14h00 ou 11h30-19h00 Cf. Règlement de fonctionnement				Vacances ⁽³⁾ Accueils entre 07h00-19h00 ou 07h00-14h00 ou 11h30-19h00 sauf Vacances d'été (Juillet/Août): Journée obligatoire				Mercredi(3) et Vacances(3)	
		Repas	Repas PAI	Accueil Matin	Accueil Soir ⁽²⁾	prix	prix	Mercredi	Mercredi PAI	Mercredi Absence Injustifiée	Mercredi PAI Absence Injustifiée	Vacances	Vacances PAI	Vacances Absence Injustifiée	Vacances PAI Absence Injustifiée	Annulation hors délai Mercredi et vacances	Annulation hors délai PAI Mercredi et vacances
prix unitaire		prix unitaire		Forfaitaire mensuel	Forfaitaire mensuel	coût horaire (repas inclus)	coût horaire (sans repas)	Forfait 8h00		coût horaire (repas inclus)	coût horaire (sans repas)	Forfait 8h00					
NT0	< 400	2.53 €	1.16 €	1.12 €	2.32 €	1.12 €	0.75 €	0.92 €	0.76 €	7.13 €	5.82 €	1.09 €	0.91 €	8.36 €	7.05 €	2.47 €	1.52 €
NT1	400 à 600	4.31 €	1.56 €	1.51 €	3.13 €	1.51 €	1.00 €	1.20 €	1.01 €	9.27 €	7.87 €	1.41 €	1.23 €	10.91 €	9.51 €	4.20 €	2.06 €
NT2	600 à 800	4.87 €	1.97 €	1.90 €	3.94 €	1.90 €	1.26 €	1.47 €	1.28 €	11.40 €	9.92 €	1.75 €	1.55 €	13.53 €	11.97 €	4.76 €	2.60 €
NT3	800 à 1 000	5.33 €	2.37 €	2.29 €	4.75 €	2.29 €	1.53 €	1.76 €	1.55 €	13.61 €	11.97 €	2.09 €	1.86 €	16.15 €	14.43 €	5.20 €	3.12 €
NT4	1 000 à 1 200	5.92 €	2.78 €	2.69 €	5.56 €	2.69 €	1.79 €	2.05 €	1.80 €	15.83 €	13.94 €	2.43 €	2.18 €	18.78 €	16.89 €	5.78 €	3.67 €
NT5	1 200 à 1 400	6.78 €	3.19 €	3.08 €	6.38 €	3.08 €	2.05 €	2.34 €	2.07 €	18.04 €	15.99 €	2.77 €	2.52 €	21.40 €	19.43 €	6.62 €	4.20 €
NT6	1 400 à 1600	6.89 €	3.58 €	3.46 €	7.19 €	3.46 €	2.31 €	2.61 €	2.34 €	20.17 €	18.04 €	3.09 €	2.84 €	23.94 €	21.89 €	6.83 €	4.73 €
NT7	> 1 600	7.16 €	4.39 €	4.24 €	8.80 €	4.24 €	2.83 €	3.26 €	2.87 €	25.17 €	22.14 €	3.86 €	3.47 €	29.85 €	26.81 €	7.10 €	5.80 €
NE1 ⁽⁴⁾	ext < 1 250	8.85 €	4.79 €	4.63 €	9.61 €	4.63 €	3.09 €	3.98 €	3.13 €	30.83 €	24.19 €	4.66 €	3.79 €	36.00 €	29.27 €	8.77 €	6.34 €
NE2 ⁽⁵⁾	Sans QF et ext > 1 250	9.86 €	5.21 €	5.03 €	10.42 €	5.03 €	3.35 €	4.20 €	3.40 €	32.47 €	26.24 €	4.86 €	4.11 €	37.64 €	31.73 €	9.77 €	6.87 €

*** QF CNAF**

Quotient familial Caisse Nationale des allocations familiales

Si l'administré n'est pas en mesure de fournir un Quotient CNAF la base de calcul de son quotient s'effectuera de la manière suivante :

Ressources nettes imposables annuelles N-2 – abattements sociaux /12

Nombre de parts

Calcul du Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge :

Le ou les parents : 2 parts

1^{er} enfant à charge : 0,5 part

2^{ème} enfant à charge : 0,5 part

3^{ème} enfant à charge : 1 part

Par enfant supplémentaire : 0,5 part

⁽¹⁾ Restauration scolaire :

"repas exceptionnel" facturé selon tarif NE2

repas "absence injustifiée" facturé au tarif habituel de la tranche de la famille dégressivité des tarifs (NT0 à NT7) pour les fratries - exemple : 3 enfants en NT4 : enfant 1: NT4, enfant 2: NT3, enfant 3: NT2 (Cf. 10.2 du règlement intérieur, disponible sur le site de la ville et le portail).

Accueil de loisirs matin/soir :

⁽²⁾ Accueil du soir comprenant le goûter

⁽²⁾ Accueil "absence injustifiée" facturée au tarif habituel de la tranche de la famille

⁽³⁾ Accueil de loisirs mercredi / vacances :

"absence injustifiée" facturation de 8h

annulation "hors délai" facturation du repas au tarif habituel de la tranche de la famille

Goûter inclus dans l'après-midi

⁽⁴⁾ NE1 : Extérieur 1 (tranche 1 des résidents hors commune)

Extérieur 2 (tranche 2 des résidents hors commune)

⁽⁵⁾ NE2 : Tarif Sans quotient familial

Repas exceptionnel

PLANNING DES RESERVATIONS - TARIFS 2024 - 2025
A.L.S.H. VACANCES

Vacances	Dates	Date limite * inscriptions/annulations
TOUSSAINT 2024	du 20 octobre 2024 au 3 novembre 2024	10/10/2024
NOEL 2024	du 22 décembre 2024 au 5 janvier 2025	12/12/2024
HIVER 2025	du 16 février 2025 au 2 mars 2025	06/02/2025
PRINTEMPS 2025	du 13 avril 2025 au 27 avril 2025	03/04/2025
ÉTÉ 2025	du 06 juillet 2025 au 2 août 2025	27/06/2025
	du 3 août au 31 août 2025	24/07/2025

* Les réservations annulées après cette date, sans certificat médical, seront facturées selon les tarifications Hors Délais ou absences injustifiées. Aucune modification des plannings n'est possible après cette date (Cf. 10.3.2 du règlement intérieur, disponible sur le site de la ville et le portail).

SERVICE JEUNESSE	
Tranche tarifaire	Participation familiale / semaine
Adamois	2,00 € la journée
	10,00 € la journée « sortie »

RAPPEL DES DÉLAIS (RÉSERVATION / ANNULATION DES PRESTATIONS)

Restauration scolaire :	Le mardi avant 12h pour le jeudi et vendredi
Accueils matin / soir :	Le vendredi avant 12h pour le lundi, mardi suivant
Mercredis	Le vendredi avant 12h pour le mercredi suivant
Vacances	voir planning des inscriptions ci-dessus
Étude	le 28 du mois précédent

Justificatif d'absence : Certificat médical à fournir sous huit jours auprès du ou des services concernés

Absence non remplacée de l'instituteur ou grève : Prévenir au plus tard le jour même avant 09h00 pour annuler les prestations.

AUCUN SERVICE SCOLAIRE, PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES :

↳ LES JOURS FÉRIES

↳ LE VENDREDI 30 MAI 2025 (pont de l'Ascension)

Qui contacter ?

Restauration scolaire : Service Enfance
01.34.08.19.27 ou 19.09 - s.enfance@ville-isle-adam.fr

Accueil de Loisirs : A.L.S.H.
01.34.69.23.84 / 06.80.71.87.03 - alsh@ville-isle-adam.fr

Étude : A.L.S.H. + mot cahier école
01.34.69.23.84 / 06.80.71.87.03- alsh@ville-isle-adam.fr

R É P U B L I Q U E



F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

TARIFS DES PRESTATIONS 2024 - 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS



Mairie annexe Le Castelrose - 1, Avenue de Paris
Service Enfance / Affaires Scolaires
☎ : 01.34.08.19.27 ou 19.09
@ : s.enfance@ville-isle-adam.fr